

TELEPAC

La FDSEA à vos côtés



Face aux exigences croissantes de la réglementation, l'utilisation d'un outil informatique devient de plus en plus incontournable pour effectuer les déclarations PAC. Pour gagner du temps, du papier et de la sécurité, le site de déclaration en ligne TelePAC du ministère de l'Agriculture constitue la meilleure solution. Gratuit, simple d'utilisation, TelePAC est un outil fiable et sécurisé à la portée de tous les utilisateurs d'internet à condition d'avoir un ordinateur avec une connexion ADSL.

J'ai un ordinateur et une connexion internet ADSL

Alors pas d'hésitation, vous êtes prêt pour la déclaration de surfaces par Internet. Lancez-vous, TELEDECLAREZ !

Pas de panique, dès la connexion sur le site TelePAC, tout est expliqué au fur à mesure.

Un doute, une interrogation, un blocage informatique... je téléphone à ma FDSEA

- Du lundi au vendredi : 8 heures - 17 heures
- Conseils techniques TelePAC et réglementaires
- Assistance en ligne : prise en main de votre ordinateur à distance en cas de problèmes

Assistance TelePAC : 03 87 66 12 77

J'utilise internet mais je n'ai pas le haut débit

Vous voulez utiliser TelePAC mais l'ADSL vous fait défaut. Du 7 avril au 7 mai, la FDSEA met à votre disposition gratuitement et sur rendez-vous un poste de saisie dans ses locaux à Metz.

- Vous effectuerez vous-même en toute autonomie la saisie de votre déclaration sur TelePAC
- Un technicien de la FDSEA vous apportera conseils et assistance en cas de difficultés
- Mise à disposition du poste de travail pendant 3 heures : RDV du lundi au vendredi (9h ou 14h)
- Edition de l'ensemble des pièces de votre déclaration : RPG, S2 jaunes, S1, récépissé de dépôt du dossier

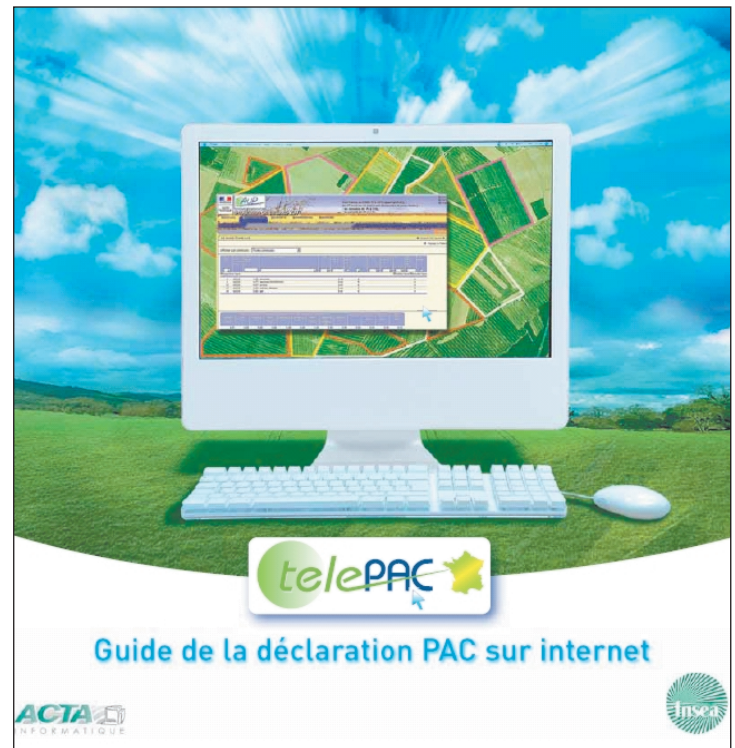
Pour réserver un ordinateur TelePAC à la FDSEA : 03 87 66 12 77

Je souhaite faire réaliser ma déclaration PAC par un technicien

La FDSEA vous propose de faire votre télédéclaration. Du 7 avril au 7 mai, vous prenez rendez-vous avec un technicien spécialiste de la PAC qui réalisera avec vous la saisie de votre déclaration de surfaces.

- Mise à jour et dépôt de votre dossier par la FDSEA sur TelePAC
- à METZ : lundi, mardi et mercredi
- à MORHANGE : jeudi et vendredi
- Edition de l'ensemble des pièces de votre déclaration : RPG, S2 jaunes, S1, récépissé de dépôt du dossier
- Facturation forfaitaire de 120 € HT pour 2 heures maxi

Pour prendre un RDV PAC à la FDSEA : 03 87 66 12 77



La FNSEA et ACTA INFORMATIQUE ont élaboré un guide de la déclaration PAC sur internet, vous pouvez le télécharger sur www.fdsea57.fr



Les adhérents de la FDSEA vont recevoir dans les prochains jours la plaquette Info Pac éditée par le réseau syndical du Grand Est.

Il reste 4 réunions d'informations pour tout savoir

La suppression du caractère obligatoire de la jachère bouscule les habitudes et oblige à aborder avec encore plus d'attention. Pour aider les agriculteurs à compléter leur déclaration, la FDSEA, la DDAF et la Chambre d'Agriculture organisent des réunions d'informations dans les arrondissements. N'hésitez pas à venir poser vos questions.

Date	Heure	Lieu
09 avril	09h30	Salle polyvalente à Gomelange
09 avril	14h00	Salle du Foyer à Mainvillers
11 avril	09h30	Amphi du Lycée Agricole à Château Salins
11 avril	14h00	Centre Socio-culturel à Sarrebourg